



REVUE  
DES  
QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

---

COMITÉ DE DIRECTION

MARCEL MARION, MAURICE BESNIER, ALBERT DUFOURCQ  
PIERRE GAXOTTE, JEAN GUIRAUD, PIERRE DE VAISSIÈRE  
LOUIS VILLAT

---

SOIXANTIÈME ANNÉE

---

TROISIÈME SÉRIE. — TOME XXI

(CXVII<sup>e</sup> DE LA COLLECTION)

---

PARIS (VI<sup>e</sup>)  
8, RUE GARANCIÈRE, 8

---

1932

---

## JACQUES GELU :

### SES INTERVENTIONS POUR JEANNE D'ARC

---

Il faisait sombre, très sombre, en ce premier quart du quinzième siècle, sur l'horizon de l'Europe.

Trois papes se disputaient la tiare : la chrétienté ne savait plus où était le vicaire du Christ.

Deux prétendants se disputaient le trône de France : le fils de Charles VI, Charles, dauphin de France et le gendre de Charles VI, Henri V, roi d'Angleterre.

A l'écart de l'Empire germanique en décadence, deux puissances, sur terre, retenaient, par tradition séculaire, les regards des hommes : c'était la chaire de Saint-Pierre; c'était, en France, le trône de Saint Louis.

Et des doutes se prolongeaient, des doutes s'appesantissaient : cette chaire, à qui appartenait-elle ? Ce trône, à qui appartenait-il ?

L'unité catholique était compromise, et compromise aussi l'unité française.

Dans cette redoutable crise, un humaniste, un juriste, devenu sur le tard prêtre et théologien, Jacques Gelu, s'illustra par l'efficacité de son rôle pacificateur, unificateur. L'année 1932 ramène le cinq centième anniversaire de sa mort, sur le siège archiépiscopal d'Embrun. L'heure est propice pour parler de lui, plus propice encore pour l'écouter parler.

#### I

Dans un manuscrit de la bibliothèque de Tours, contenant les Décrétales et les Constitutions de six papes du treizième siècle, Jacques Gelu, alors qu'il était archevêque de cette ville, inscrivit, sur quelques feuillets demeurés blancs, la

suite et la date des principaux événements de sa vie jusqu'en 1421<sup>1</sup>. Un paragraphe, concis et net, scande chacune de ces dates; et chacun de ces paragraphes s'achève en un cri de gratitude à l'endroit de la Providence, Cette gratitude, et cette autobiographie, remontent à l'année 1391 : « Moi Jacques Gelu, clerc né à Yvoy, ville du diocèse de Trêves, ai été reçu le second en 1391 maître ès arts à l'université de Paris dans une première assemblée tenue à Sainte-Geneviève, avec l'aide du Seigneur qui rend savante la langue des enfants; que son nom soit loué et glorifié dans les siècles. » Et voici d'autres paragraphes, consacrés au baccalauréat ès décrets, où il a réussi « par la volonté de Dieu »; à la « licence ès lois », qu'il a passée à Orléans « par la volonté du Seigneur »; au début de son enseignement juridique dans les grandes écoles de Paris, « par la grâce de Celui qui accorde la sagesse et la science »; à sa nomination de maître des requêtes du duc d'Orléans, « par l'influence de Celui qui dispose à son gré du cœur des rois et des princes »; à sa victoire sur quatorze concurrents pour le poste de conseiller au Parlement, « par la grâce de Celui qui récompense le travail et dont la miséricorde est éternelle »; à sa nomination de président du Conseil Delphinal, de maître des requêtes, de général des finances, « par la grâce de Celui qui est dispensateur de tous biens, par la grâce du Très-Haut de qui tout bien procède ». Cette histoire de Jacques Gelu racontée par lui-même, c'est l'histoire des bienfaits de Dieu envers Jacques Gelu; c'est une profession de foi et c'est une profession de reconnaissance; ce *curriculum vitae* a déjà l'accent d'un *Te Deum*.

Et lorsque cette notice biographique atteint l'année 1414, elle prend l'ampleur d'un hymne : « Le Seigneur, s'écrie alors Jacques Gelu, voulant, dans sa bonté, me gagner par ses bienfaits, moi son très indigne petit serviteur, dépourvu de toute vertu et de tout mérite, me prévint par sa bonté et sa grâce et répandit sur moi une si grande effusion de sa douce bienveillance que, par sa volonté, je fus nommé, le sept novembre de la dite année, archevêque de Tours, en présence de dix-sept cardinaux, dans la ville de Constance, en Allemagne, où le concile se trouvait pour lors assemblé...

1. Dorange, *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 111 (1875), p. 267-280.

Béni soit à jamais le nom du Seigneur Dieu dont je ne pourrai jamais reconnaître les immenses bienfaits qu'en le bénissant en tous temps et en ayant toujours sa louange sur mes lèvres... Je tiens pour certain que je n'ai rien fait qui mérite ces faveurs, elles m'ont donc été accordées par pure libéralité et grâce de Dieu. Que le Très-Haut, principe et fin de toutes choses, auquel soient, dans les siècles des siècles, l'honneur, la gloire, l'empire, la louange et la Majesté, daigne m'accorder une fin conforme à ces commencements. »

Il a le sentiment aigu des orientations divines qui commandèrent sa vie scolaire, sa vie parlementaire, sa vie de haut fonctionnaire, sa vie d'homme d'Eglise; il semblerait même, à l'entendre, que ses ambitions, loin de prendre les devants, n'ont fait que s'acheminer d'un pas docile vers les étapes successives d'avance marquées par Dieu. On sent qu'il aimerait à tirer, du récit même de son propre passé, une défense et illustration du dogme de la Providence. Evidemment ce dogme obsède sa pensée : c'est là un trait essentiel de sa psychologie : nous y reviendrons; car j'ose croire qu'il dut à cet état d'esprit, disons mieux, à cet état d'âme, l'originalité même des intuitions qui lui permirent de saisir en toute sa plénitude, en toute sa prodigieuse portée, l'épisode capital de son temps, l'apparition de Jeanne d'Arc.

De 1414 à 1417, Jacques Gelu travaille, surtout, pour l'unité de la chrétienté; en 1417 le succès est atteint; et dès lors, c'est vers le rétablissement de l'unité française que tout son labeur est tendu, toutes ses pensées orientées.

La première période n'entre point dans mon sujet; ce serait dépasser le cadre de ces pages, que de vouloir dire longuement comment l'empereur Sigismond chargeait Jacques Gelu de prendre la tête de l'ambassade du Concile qui s'en allait de Constance jusqu'à Perpignan pour demander à l'antipape Benoit XIII — vainement d'ailleurs — sa démission, comment les prélats de la nation française, chargés de désigner quelques-uns d'entre eux pour qu'ils fussent avec les cardinaux les électeurs du nouveau pape, désignèrent, comme le tout premier d'entre eux, Jacques Gelu; comment, dans cette assemblée électorale qui mit fin au grand schisme, et d'où le cardinal Colonna sortit pape sous le nom de Martin V, un certain nombre de voix se portèrent sur Jacques Gelu

lui-même; et comment, en toutes ces conjonctures, il fut un de ceux qui ménagèrent à l'orageuse chrétienté le resplendissement définitif d'un arc-en-ciel durable, dans une atmosphère rassérénée. Ainsi s'achevait, en l'année 1417, la première moitié de l'action historique de Jacques Gelu ; l'Eglise, désormais, n'avait qu'un seul chef.

Mais sur l'horizon de la France, tout au contraire, les ténèbres s'accumulaient. Comment, sur cet autre terrain, Jacques Gelu besogna pour le roi légitime, et pour le salut national, et comment sa pensée théologique, en prêtant aide et renfort à Jeanne d'Arc, s'inséra dans l'histoire même du relèvement de la France ; tel sera l'objet de cet article.

## II

Favorable au Dauphin Charles, il l'était notoirement dès 1418, puisque cette année-là, au mois de juin, les Bourguignons, devenus maîtres de Paris, ayant forcé le dauphin de s'en exiler, et puis ensanglanté la cité par de nombreux massacres, faillirent faire à Jacques Gelu lui-même un fort mauvais parti : ils lui reprochaient de vouloir être dans Paris, comme légat du pape, un artisan d'harmonie. « Je parvins cependant, nous raconte-t-il, à m'échapper des mains des hommes impies », et il remerciait aussi chaudement Dieu de lui avoir, ce jour-là, sauvé la vie, que de la lui avoir jadis donnée. Six mois plus tard, il quittait son archevêché de Tours, et par mer s'en allait en Espagne pour réclamer du roi de Castille qu'il mît au service du dauphin vingt galères et soixante gros navires, avec des marins payés pour trois mois et pourvus de vivres pour quatre mois<sup>1</sup>. Ainsi servait-il la cause du dauphin Charles, tantôt au nom du Pape,

1. Dorange, *loc. cit.*, p. 272-273. Si l'on en croyait le P. Marcellin Fournier, (*Histoire des Alpes Cottiennes*, éd. Guillaume, II, p. 292 (Paris, Champion, 1891) ce serait de Perpignan même, en 1415, que Gelu aurait « piqué son cheval du côté de Madrid » mais le manuscrit de Tours où Gelu lui-même nous donne de brèves notices sur cette ambassade, nous le montre partant de Tours en janvier 1419. Les pages du P. Former sur Gelu furent composées au XV<sup>e</sup> siècle d'après les mémoires autographes de Gelu, conservés à l'archevêché d'Embrun, et qui disparurent sous la Révolution : de là, le haut intérêt de ces pages, gâté malheureusement par d'évidentes erreurs de dates. On peut regretter que le P. Fournier, au lieu de citer intégralement toutes les lettres de Gelu qu'il eut sous les yeux se borne à résumer ou à mentionner plusieurs d'entre elles : les extraits que d'après lui nous en donnerons doivent surtout être considérés comme en résumant la substance et l'esprit.

tantôt au nom du dauphin lui-même : en la personne de celui-ci s'incarnait, pour lui, l'idée même de paix.

Le traité de Troyes, en 1420, faisait du futur Charles VII une épave : son père Charles VI le deshéritait, prenait Henri V pour gendre, et d'avance transmettait à ce gendre sa couronne. Ayant été au premier rang parmi les pacificateurs de l'Eglise, et la tiare même ayant frôlé sa tête. Jacques Gelu sentit en son cœur ce ferment d'audace mise au service de la justice, qui fera, cinq siècles plus tard, la grandeur d'un cardinal Mercier. Une lettre, signée de lui, va trouver Henri V lui-même ; il invite le monarque à « considérer la fragilité de nos vies, autant chez les grands que chez les petits ». Il veut le faire méditer sur le jugement que doit subir celui qui occasionne « tant, de meurtres, et de violements de femmes, et de ravages. » Il lui remontre le respect qu'il doit au sang du dauphin, dont il a épousé l'une des sœurs. Pour mes ambitions et prétentions, dira peut-être Henri V, j'ai le consentement du roi Charles VI et le consentement de la reine Ysabeau, et le consentement des princes. Jacques Gelu prévoit l'objection, et il la brise ; Le roi Charles, il est incapable de se conduire : la reine Ysabeau, elle est « fragile, et susceptible de tout plein de mauvaises impressions » ; les princes, ils n'ont nul droit de disposer de la couronne qui appartient à autrui.

Et il exhorte le roi d'Angleterre à écouter la raison, à se soumettre aux lois de la justice.

Henri V demeure sourd. Henri V passe outre. Mais laissez s'écouler quelque temps, la première ligne de cette lettre, celle qui parlait de la fragilité de la vie, sera vérifiée par certaine fistule qui, à la fin d'août 1422, clora la vie d'Henri V, au cours de sa trente-quatrième année. Le roi d'Angleterre avait répudié les conclusions de la lettre de Jacques Gelu, mais le prologue de cette lettre était justifié par son trépas<sup>1</sup>.

Moins de deux mois après, Charles VI à son tour succombe, et Charles VII — celui qui aurait dû être roi de France — est réduit à devenir « le roi de Bourges ».

Là-bas à l'ouest, la fidélité du duc de Bretagne est toujours intermittente, toujours chancelante. Solennellement,

<sup>1</sup> *Former, op. cit.*, II, p. 304.

à Alençon, il viole ses obligations et promesses à l'endroit de Charles, et fait accord avec le roi d'Angleterre.

D'un bond Jacques Gelu court à Redon, il voit le duc. « Je ne peux plus révoquer mon accord, lui dit en substance celui-ci, et d'ailleurs mes barons sont tout prêts à le signer, à le sceller. Les Anglais sont à mes portes, je n'ai plus de munitions de guerre, ni de gueule; je ne peux guerroyer contre eux. » Laissez-moi aller à Rennes, lui demande Jacques Gelu, je me présenterai à vos seigneurs, à vos barons, pour les « ramener à entendre le droit et à donner entrée à la raison », ce qui voulait dire à reprendre avec leur duc le parti du roi de France. Le duc reste raide, inflexible en son intention, ainsi que l'écrit Jacques Gelu au dauphin Charles, « de tourner sa voile du côté non de la justice, mais du bon vent. »

Mais Jacques Gelu ne se décourage point ; cette « très noble et très renommée nation de Bretagne » qui est en train de se mal comporter, ne relève-t-elle pas de sa métropole de Tours ? A l'insu du duc, il adresse à « très nobles et puissants et honorés seigneurs, nos seigneurs les barons de Bretagne », une lettre pressante. « Votre duc, leur dit-il, agit contre l'honneur : si l'on transgresse les règles de l'honneur on fait un chaos en ce beau monde; il n'est ni équitable, ni honnête, ni honorable de vouloir, furtivement, et clandestinement, et par surprise, dépouiller le dauphin Charles après l'avoir reconnu, et rendre des soumissions à l'ennemi juré de ce dauphin. Comment votre duc peut-il voir son épouse sans se souvenir qu'elle est la propre sœur du dauphin Charles ? Comment ne se rappellerait-il pas que celui-ci lui a donné la ville de Saint-Malo, et que le dauphin Charles, encore, a honoré la nation bretonne de charges, d'offices, de dignités et de faveurs fort signalées? »

« Le cœur des Bretons, continue-t-il, n'est pas si marbré ni tant insensible, qu'il puisse oublier tant de bienfaits. » Jacques Gelu est bon humaniste, il cite Sénèque, il cite Salluste, en vue de réveiller chez les barons tout ce qu'il leur faut de courage pour demeurer, eux et leur duc, loyaux et féaux. Mais leur parti est pris : Jacques Gelu, Sénèque et Salluste, n'obtiennent rien <sup>1</sup>.

1. Sur cette série d'événements, les pages du P. Marcellin Former, op. cit., II, p. 298-308, offrent malheureusement des contusions chronologiques. Dans la lettre de Jacques Gelu aux barons de Bretagne, évidemment citée d'après les

### III

La situation du royaume va s'assombrissant ; Jacques Gelu continue de l'observer; lorsque l'année 1427 l'enlève au siège de Tours pour le faire s'asseoir sur celui d'Embrun, il ne perd pas de vue le Val de Loire et le Val de Seine, Poitiers et Bourges, Orléans et Paris. Le coup d'œil qu'il jette, d'Embrun, sur ces régions où se joue la destinée française est anxieux et douloureux : il consignera lui-même par écrit, plus tard, après la victoire de Jeanne d'Arc, les impressions qu'il éprouvait aux alentours de 1428 lorsque, de son observatoire alpin, il regardait le pays de France.

« La terreur, écrira-t-il. s'était emparée des partisans du dauphin Charles, nobles et princes du sang. Plusieurs de ces princes faisaient hommage aux Anglais; d'autres, sous divers prétextes, lui extorquaient une partie des domaines qui lui restaient : on en voyait qui le spoliaient de ses revenus et de ses finances; quelques-uns allaient semant dans le royaume entier des calomnies propres à le rendre odieux. Ces fléaux montèrent à un tel degré qu'il n'y avait presque plus personne qui fit cas de ses ordres. Princes et seigneurs, perdant toute espérance, se retiraient de son autorité et se déclaraient indépendants dans leurs domaines. Il était passé comme en maxime que du pays de France chacun pouvait prendre tout ce qu'il pouvait conquérir et garder.

« Le roi était réduit à une telle détresse qu'il manquait du nécessaire, non seulement pour sa maison, mais aussi pour sa personne et pour celle de la reine. Rien n'autorisait à penser qu'un bras d'homme pût le remettre en possession de ses Etats.

« Le roi ne pouvait plus puiser de finances dans son propre trésor; celles que lui fournissaient ses sujets restaient l'objet de dépréciations sans fin ; abandonné, sans l'appareil convenable à sa dignité, il ne savait pas d'où pourrait, lui arriver le secours.

Mémoires autographes perdus, il est question de l'hommage à « rendre au roi d'Angleterre quand il sera en âge » : cette lettre est donc postérieure à août 1422, date de l'avènement du petit Henri VII, et c'est à tort que *le P. Fornier* la considère comme antérieure à l'incarcération de Jean de Montfort, duc de Bretagne, par le comte de Penthievre, qui est de 1420.



« Le roi, dans ce dénûment de tout appui humain, dépouillé par la cupidité des siens, montrait grande patience et très ferme espérance en Dieu. Nous avons appris qu'il avait spécialement compté sur les prières et les aumônes, allant dans sa générosité jusqu'à vendre ses bijoux et le reste de sa fortune d'autrefois <sup>1</sup>. »

Telle demeurait la situation, décrite par Jacques Gelu lui-même, lorsque au printemps de 1429 deux de ses correspondants, Jean Girard, président au parlement de Grenoble, et qui succédera à Gelu sur le siège archiépiscopal d'Embrun, et Pierre l'Hermite, conseiller intime du dauphin Charles et chanoine de Tours, lui faisaient parvenir de bien curieuses nouvelles. Ils parlaient d'une pucelle de seize ans, nourrie parmi les moutons, présentée au dauphin par certains gentilshommes, et messagère de bons présages; elle était sobre et tempérante et chaste; elle se confessait et communiait chaque semaine; et les théologiens, spécialement trois professeurs, après l'avoir examinée sur la foi, et sur le sujet des sacrements, et sur celui des mœurs, auguraient qu'il y avait là une « merveille procédée de l'œuvre de Dieu »; et Jean Girard évoquait à son propos le nom de Debora, le nom de Judith, le souvenir des Sibylles <sup>2</sup>.

Jacques Gelu, dans sa lointaine résidence, se montra d'abord fort circonspect : il répondit à Jean Girard, il répondit à Pierre l'Hermite, qu'il ne fallait pas aisément et légèrement s'arrêter au discours d'une fille, « paysanne, solitaire, fragile et tant susceptible d'illusions, ni se rendre ridicule aux nations étrangères, et que les Français étaient assez diffamés, pour la facilité de leur naturel à être dupés. »

Il ajoutait, s'adressant à Pierre l'Hermite ; « Il serait bon qu'on fît en sorte que le dauphin jeûnât et vaquât à quelques exercices de piété, pour être éclairé du ciel et préservé d'erreur. »

Une lettre, aussi, partait à l'adresse de Charles VII, pleine de conseils de prudence : il détaillait toutes les choses qui devaient rendre cette fille suspecte; il rappelait qu'une femme avait voulu empoisonner l'empereur Alexandre; il

1. Lanery d'Arc, *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc*, p. 570-71 (Paris, Champion, 1889). Nous empruntons le plus souvent les traductions du P. Ayroles *La Pucelle devant l'Église de son temps*, p. 39-52 (Paris, Gaume, 1890).

2. Former, *op. cit.*, II. p. 313-314.

lui recommandait de ne point converser seul avec cette jeune fille, de « faire éplucher son esprit à personnes savantes et pieuses, de vérifier si elle ne serait point envoyée de quelque nouvelle secte; et il exhortait le dauphin à la piété « pour se disposer à ce qu'il plairait à son Dieu d'exécuter en ces affaires. » Et dans une lettre postérieure où il entretenait Charles VII des choses de la chrétienté et lui suggérait de faire avec le duc de Bourgogne une bonne trêve, qui pourrait « faire chemin à bonne paix » il lui redisait qu'il était bien aise, qu'on tint cette jeune fille dans la suspension et l'incertitude ou de lui croire ou non », et qu'il ne fallait point « qu'elle eut beaucoup d'accès au dauphin jusqu'à ce qu'on fut bien certain de sa vie et de ses mœurs. »

Mais tout en même temps, dans les lettres mêmes où il multipliait, à Jean Girard et à Pierre l'Hermite ces conseils de réserve, il déclarait « ne point douter que l'invasion anglaise, qui était contre toute sorte de droit divin, naturel, canonique, civil, humain et moral, ne fût accompagnée de tant d'injustice, qu'il ne voulût espérer que Dieu, en faveur de l'orphelin et de l'affligé, n'eût à punir l'injurieuse entreprise de l'Anglais; que la justice de Dieu ne dût être exemplaire contre l'irruption de ces envahisseurs »; et dans les réflexions pressantes qu'il adressait au dauphin Charles, il insistait, malgré tous ses avis de défiance, pour que le dauphin « ne rebutât point cette jeune fille, parce que, disait-il, le bras de Dieu n'est point raccourci, et qu'il se peut bien faire que l'injustice des Anglais ait irrité sa juste colère, et que l'affliction du dauphin ait éveillé sa miséricorde; et parce qu'au demeurant, il est aussi aisé à Dieu, avec peu de forces qu'avec beaucoup, et par le bras des filles et des femmes comme par celui des hommes, de lui mettre en main les victoires <sup>1</sup>. »

Evidemment, du point de vue humain, Jacques Gelu trouvait bien singuliers les échos du Val de Loire: son premier mouvement le portait vers la défiance. Il en est ainsi, n'est-ce pas, de tous ceux qui longtemps ont été mêlés au maniement des choses humaines. Mais il y avait, aussi, en Jacques Gelu, un théologien, accessible à certaines clartés de l'au-delà, familier avec les méthodes de l'action divine

1. Fornier, *op. cit.*, II, p. 314-317.

dans le jeu des choses humaines; et ce théologien ne trouvait pas absurde, métaphysiquement parlant, qu'on pût avoir foi en Jeanne, dûment interrogée, dûment surveillée, dûment examinée.

Or cette nécessaire enquête, d'autres théologiens, en ce moment même, la faisaient à Poitiers; et l'ayant faite, ils mettaient Jeanne à cheval, pour Orléans, pour Reims. Ils avaient reconnu le bon aloi de sa vocation; et par leur voix de théologiens, l'Eglise recrutait, pour le service de la France, cette force imprévue, inattendue, qu'ils jugeaient envoyée d'en haut.

#### IV

Quelques semaines se passaient, et dans Embrun d'autres rumeurs arrivaient. Rumeurs d'enthousiasme, rumeurs de victoire; la jeune tille énigmatique avait délivré Orléans. Pour Jacques Gelu, désormais, il n'y avait plus d'énigme; Jeanne était envoyée de Dieu au dauphin « pour être comme son ange ». C'est en ces termes qu'il écrivait à Charles; il exaltait Dieu, choisissant une chétive bergère; elle était, à ses yeux, une conductrice donnée à Charles par la sagesse divine; Charles devait se laisser conduire. Gelu lui recommandait la gratitude, l'humilité. Il trouvait dans saint Bonaventure une prière, et conseillait au roi de la réciter pour que Dieu le protégât<sup>1</sup>.

Gelu ne voulait pas, d'ailleurs, que Charles désespérât. En des lettres qui ne nous sont point parvenues, mais qu'il résumera lui-même bientôt en un paragraphe de son traité sur la Pucelle, il lui représentait que l'Ame raisonnable serait plutôt absente du corps d'un homme vivant, que la bonté, la miséricorde et la justice, du sein de Dieu. Les péchés du roi, du peuple, de tous ensemble, attirent de semblables fléaux; ils sont pour notre amendement et non pour l'anéantissement de la maison royale. Que le roi se jette dans le sein de la divine bonté, qu'il se mette entre ses mains avec toute la dévotion de son âme, qu'il espère fermement en elle puisqu'elle est assez puissante pour relever les affaires les plus désespérées<sup>2</sup>. »

1. Fournier, *op. cit.*, II, p. 317-320.

2. Lanery d'Arc, *op. cit.*, p. 573.

L'histoire des victoires de Jeanne et de l'aide survenue du Ciel à Charles VII allait devenir, sous la plume de Jacques Gelu, un argument d'apologétique en faveur du dogme de la Providence et en faveur de la « très haute maison de France », du royaume de France et de ses « très chrétiens habitants ». Le merveilleux de cette histoire, telle que Jacques Gelu l'interprète, réfute, d'une part, ceux qui, pour donner quit-tance à leurs caprices, à leurs vices, osent nier que Dieu s'occupe des hommes, et démontre, d'autre part, que la clémence divine est devenue propice à la France. Oui, propice, par suite de la justice de la cause de Charles VII, par suite des « glorieux mérites de ses prédécesseurs, qui ne tombèrent jamais dans l'hérésie », par suite des « supplications des âmes pieuses et des sanglots des opprimés », par suite de « l'injustice des prétentions anglaises dénuées de toute légitimité », et par suite de ce que Jacques Gelu ose appeler « l'insatiable cruauté de la nation anglaise, inaccessible à tout sentiment d'humanité, et poussant l'audace jusqu'à bouleverser toute la chrétienté, bien plus, l'univers lui-même<sup>1</sup>. »

Ainsi Jacques Gelu explique-t-il philosophiquement, par la conception même qu'il se fait de la Providence, l'histoire de l'année 1429, et il explique historiquement, par le passé de la France et par les circonstances contemporaines, les raisons de fait qui amenèrent la Providence à intervenir ; la première explication est à la gloire de la Providence, la seconde à la gloire de la France.

Des hommes doctes pourtant s'étaient rencontrés pour affirmer que Jeanne d'Arc était l'instrument de Satan : cette petite bergère, prétendaient-ils, est de ces personnes que le démon a coutume de tromper ! et Dieu a coutume d'agir d'un seul coup, tandis qu'elle, disaient-ils, c'est pas à pas qu'elle avance. Jacques Gelu, les écoutant, leur faisait l'honneur d'étendre et d'approfondir leurs propres objections, et d'étudier en théologien cinq questions dans un traité en latin qu'il adressait à Charles VII.

Convient-il à la Majesté divine, demandait-il, de s'entremettre particulièrement dans les œuvres d'un homme ou d'un peuple ? Oui, répondait-il en substance: si cet homme.

1. Lanery d'Arc, *op. cit.*, p. 572-573.

si ce peuple, par leur dévouement fidèle à Dieu, par les punitions mêmes qu'ils ont subies et acceptées, ont mérité ensuite, à titre de récompense, une sollicitude spéciale. Il semblait à Gelu que, tout comme le jeune Tobie avait été protégé en considération du mérite de ses parents, Charles VII pouvait être protégé; et puisqu'Israël jadis avait été châtié puis relevé, pourquoi n'en serait-il pas de même de la France ?

Quant à ceux qui objectaient que la Pucelle, n'ayant pas fait, d'un seul coup, le miracle de la libération de la France, ne pouvait être l'envoyée de Dieu, Gelu comparait leur regard sur les conseils divins à celui de la chauve-souris qui voudrait fixer le soleil en son midi, et il leur objectait les six jours de la création, les dix plaies successives d'Égypte, la lente succession des bienfaits divins à l'endroit du jeune Tobie.

Mais devant lui, une seconde question se posait : Dieu ne doit-il pas accomplir ses œuvres par les anges plutôt que par les hommes ? Assurément, répondait-il, il prend d'ordinaire les anges pour instruments, mais il s'est pourtant servi de Moïse, et de David, et de Judas Machabée, et de Judith, et d'Esther. Envoyer un ange pour mettre les Anglais en déroute ! Allons donc ! Il abat beaucoup plus leur superbe, il montre beaucoup mieux sa propre puissance, en les faisant vaincre par une femme.

Une femme, une femme ! intervenaient les détracteurs. Convient-il donc à Dieu de confier à des femmes des œuvres réservées aux hommes ? Jacques Gelu abordait cette troisième question. Il accordait qu'il est dans l'ordre du monde que chaque créature reste à son rang; mais puisque les législateurs humains peuvent déroger aux lois qu'ils ont faites, pourquoi Dieu ne le pourrait-il pas ? En choisissant cette faible enfant, il a montré que pour renverser ce qu'il y a de plus fort, il lui suffit, à lui, du moins apte des instruments.

Des voix cependant persistaient à murmurer aux oreilles de Jacques Gelu : Vous parlez de Dieu; qui vous dit que ce n'est pas de Satan, qu'il faudrait ici parler ? Subtilement, Jacques Gelu allait mettre à l'étude cette quatrième question ; «  
Pouvons-nous connaître quand une œuvre vient de Dieu ou bien est l'effet d'un art diabolique, et à quels signes ? » De longues discussions théologiques ramenaient à conclure

que d'après la vie de Jeanne, d'après les œuvres de Jeanne, on pouvait juger la nature de l'esprit qui l'inspirait.

Depuis plusieurs mois on observait la vie de cette jeune fille : on la voyait pieuse, et pratiquante, sobre et chaste, guerrière sans être cruelle, miséricordieuse toujours, promettant la vie sauve aux Anglais s'ils se retiraient, aux rebelles s'ils se soumettaient. Si en elle le mal existait, déclarait Gelu, on l'aurait bien découvert au cours de ces mois d'observation, et il la justifiait du grief de porter des habits d'homme, en disant que sa mission guerrière les réclamait et en affirmant croire pieusement que sa pudeur virginale n'en souffrait aucun détriment.

Quant aux œuvres de Jeanne, pouvait-on les dire mauvaises? Jacques Gelu ne l'admettait pas. Les Anglais, les rebelles, avaient refusé d'entendre ses sommations, d'accueillir ses promesses de vie sauve, ses promesses d'indulgence : elle leur faisait donc une juste guerre, agissant par justice et non par férocité, et poursuivant cette fin juste, cette fin souverainement désirable, qui s'appelle la paix. Les œuvres de Jeanne étaient donc ordonnées pour le bien. Comment dès lors les attribuer à l'intervention des esprits mauvais? Et Jacques Gelu proclamait : il faut les attribuer à Dieu.

Ainsi Jacques Gelu, par ces longs propos dialectiques, réduisait-il au silence les théologiens hostiles; ils étaient, on le voit, très flatteurs pour Jeanne. Deux mois plus tôt, elle n'était qu'une inconnue, une fille des champs, et voilà qu'elle était rapprochée des plus grandes héroïnes de la Bible; voilà que, de par ce rapprochement même, les Français de 1429 entrevoyaient quelque rapport, quelque communauté de traits, entre leur propre histoire et celle du peuple élu, du peuple d'Israël; voilà qu'enfin l'intervention de Jeanne d'Arc sur les bords de la Loire apparaissait à un prélat du fond des Alpes comme un épisode d'un tel caractère que ce n'était pas trop, pour le bien comprendre et pour le bien juger, d'ouvrir les saints livres et d'explorer les augustes feuillets de l'Ancien Testament ; ainsi tombait sur la physionomie de Jeanne, reflété par ce phare d'observation qu'était l'archevêché d'Embrun, un rayon qui n'était point du monde, un rayon qui n'était point du siècle, un rayon qui venait d'au-delà de l'ère chrétienne, qui venait

de l'époque même où Dieu eut un peuple à lui. un rayon qui venait d'au-delà de la terre, des sphères où Dieu trône, des sphères où Dieu commande.

Mais Jacques Gelu sentait que dans le monde de la cour il y avait des politiques, habitués à n'agir que d'après les calculs de la prudence, et qui devaient être déroutés par une telle histoire, se déroulant en dehors de toutes les prévisions. Pour eux, avant de mettre à son traité le point final, il étudiait une cinquième question : Lorsque c'est par l'ordre de Dieu qu'une œuvre est entreprise, faut-il consulter les règles de la prudence humaine? Jacques Gelu était tout prêt à leur accorder que puisque Dieu nous a donné la liberté, et la force d'initiative, Dieu nous associe, par là même, à la réussite de ses propres plans, surtout lorsque ces plans comportent de lents, de délicats moyens d'accomplissement; il était tout prêt à leur accorder que Dieu, en confiant une œuvre à un être humain, n'interdit pas d'y employer les moyens de la prudence humaine.

Mais rouvrant l'Ancien Testament, il y lisait que Saül, pour n'avoir pas obéi à l'ordre de Dieu transmis par Samuel, perdit son royaume, bien que Saül n'eut pas cru mal agir; et songeant à ceux qui, au nom de la prudence humaine, voulaient induire Charles VII à gêner l'action de Jeanne, Jacques Gelu osait dire : « Le roi, s'il n'obéit pas à la Pucelle, doit craindre, même alors qu'il croirait bien faire, d'être abandonné par le Seigneur, de ne pas obtenir ce qu'il souhaite, et de voir ses désirs frustrés, »

« La piété, déclarait-il, nous porte à regarder Jeanne comme l'ange du Dieu des armées pour la délivrance de son peuple et le relèvement du royaume; » il en concluait que la sagesse divine, inspiratrice de Jeanne, suggérerait à son envoyée ce qui devait être fait, bien mieux et plus utilement que ne pourrait le découvrir la prudence humaine. Au demeurant, cette humaine prudence n'était-elle pas à la merci des passions des hommes, tandis que la divine volonté, la divine sagesse, ne peuvent ni nous tromper ni être trompées, le propre de sa nature étant de bien faire et de faire du bien ?

Et de toutes ces prémisses, Jacques Gelu déduisait la ligne de conduite que voici : Que le roi, avant tout, demandât avis à la Pucelle; et si cet avis était très arrêté, que le roi

s'y conformât, alors même qu'il paraîtrait peu plausible; qu'il s'y conformât, comme à un avertissement inspiré par Dieu pour l'exécution de la mission confiée. Jacques Gelu admettait que pour les préparatifs, machines de guerre, ponts, échelles; pour les approvisionnements; pour la manière de se procurer de l'argent; pour l'extérieur de l'entreprise, pour toutes les choses sans lesquelles elle ne pourrait se prolonger que par le miracle, on y pourvût par les voies de la prudence humaine. Mais il continuait, avec la majesté d'un docteur, lecteur des conseils divins : « Lorsque la sagesse divine veut agir principalement par elle-même, la prudence humaine doit s'anéantir, s'humilier, ne rien entreprendre, ne rien vouloir, ne rien faire, qui puisse offenser l'infinie Majesté. Voilà pourquoi nous disons que c'est le conseil de la Pucelle qui doit être demandé, cherché, principalement, et avant celui de tous les autres. » Car il voulait qu'on espérât en Dieu qui avait fait sienne la cause du roi : « Nous devons espérer, réclamait-il, que Dieu donnera les inspirations par suite desquelles cette affaire parviendra au terme qui lui est dû. Dieu ne connaissant pas les œuvres imparfaites. »

Jacques Gelu ne posait pas la plume sans un dernier appel à l'humilité du roi, et à sa piété; et pour que Charles se rendît chaque jour plus digne de la continuation de la grâce divine, Jacques Gelu voulait que chaque jour il fît quelque œuvre agréable à Dieu, après en avoir conféré avec Jeanne, et que, l'avis de Jeanne une fois recueilli, il accomplît dévotement, humblement, cette œuvre pie... Jeanne, aux regards de Jacques Gelu, était si complètement, si pleinement, la messagère de Dieu, qu'ainsi la signalait-il au roi comme celle qui pouvait efficacement éclairer sa piété, efficacement orienter sa charité <sup>1</sup>.

## V

Je ne sais dans quelle mesure Charles VII tint compte du conseil qui le poussait ainsi à soumettre à Jeanne ses pratiques quotidiennes de vie intérieure, mais ce que je sais bien, ce que prouve l'histoire avec une douloureuse netteté, c'est qu'il ne fut pas donné à Jeanne d'achever sa mission

1. Lanery d'Arc, *op. cit.*, p. 565-600.



par l'expulsion des Anglais; c'est que l'œuvre divine dont elle était l'ouvrière fut entravée par l'hostilité des conseils humains, de ces conseils de fausse prudence contre lesquels s'était dressée, mais vainement dressée, la grande voix venue d'Embrun.

On connaît les lendemains du sacre de Reims, l'évacuation de Paris par les Anglais : « L'armée est pleine d'entrain, écrit M. Gabriel Hanotaux, le pays est soulevé. Que le Roi s'approche de Paris; il trouvera la ville soumise, le royaume sera reconstitué ! Soudain l'élan qui paraissait unanime est brisé, La campagne commencée est interrompue, abandonnée. La Pucelle se sent tenue à l'écart, exclue des conseils, suspecte. Elle cherche, interroge ; on se tait. Le Roi lui-même, son gentil dauphin, si bon, si pitoyable pourtant, se dérobe, tourne le dos à sa propre fortune, aux saints, à Dieu. Elle n'est plus l'envoyée, l'« ange », mais une femme gênante <sup>1</sup>. » Oui, gênante, parce qu'elle dépitait, parce qu'elle montrait, ce qu'il y avait d'illusoire, de décevant, d'astucieux, dans les avances du duc de Bourgogne. Or si Charles VII eût suivi les conseils politiques et militaires de Jeanne d'Arc, on a le droit de penser que la guerre de Cent ans se fût achevée plus tôt. Il ne tint pas à Jacques Gelu que le dénouement ne fût obtenu rapidement; il eût suffi que Charles VII, obéissant aux impulsions de Jeanne par docilité même aux impulsions de Jacques Gelu, préférât aux intrigues humaines, mal dissimulées sous le vocable de prudence, la claire et nette conduite que lui suggérait la Pucelle <sup>2</sup>.

Mais Jeanne fut victime de ce que M. Hanotaux a pu appeler le mystère de l'abandon; Jeanne, le 23 mai 1430, fut capturée; Jeanne devint la proie de ses ennemis. Alors

1. Hanotaux, *Jeanne d'Arc*, p. 160 (Paris, Hachette, 1911).

2. Il est d'ailleurs fâcheux que le P. Fornier ne nous donne pas les dates de deux lettres de Jacques Gelu, l'une à Charles VII, l'autre à une reine qui paraît être, non point, comme l'a supposé le P. Fornier, Isabeau de Bavière, mais Yolande de Sicile, belle-mère de Charles (*op. cit.*, II, p. 321-325; cf. Ayroles, *op. cit.*, p. 35). Ces deux lettres recommandaient à Charles l'esprit de pardon à l'endroit de ceux de ses sujets qui voulaient revenir à son obéissance, et « une accortise, une condescendance, une affable suavité envers ceux de son sang », pour les gagner. Il est possible que ces recommandations de Jacques Gelu, superficiellement interprétées, soient apparues à Charles comme incompatibles avec la politique antibourguignonne de Jeanne, et lui aient fait oublier les directions souveraines que lui avait données l'archevêque d'Embrun dans la cinquième partie de son traité.

parvint à Charles VII une lettre qui lui précisait ses devoirs envers Jeanne : le signataire, encore était Jacques Gelu. Il rappelait à Charles VII les prodigieuses victoires de la Pucelle, et comment celle-ci l'avait sauvé par son bras, réconforté par son cœur. Faites un retour sur vous-même, lui disait-il, pour voir si quelque offense de votre part n'aurait pas provoqué la colère de Dieu et ne serait, pas la cause pour laquelle il a permis que cette vierge guerrière soit devenue prisonnière. Et il lui commandait ; Pour sa délivrance, pour son rachat, n'épargnez rien, ni moyens, ni argent, ni quelque prix que ce soit ; sinon, vous encourriez l'ineffaçable reproche d'ingratitude. Mais ce n'était pas assez ; Jacques Gelu voulait que partout Charles VII fit ordonner des prières pour la délivrance de la Pucelle. afin que, si ce malheur était arrivé pour quelque manquement du roi ou pour les manquements du peuple, il plût à Dieu de pardonner<sup>1</sup>.

Des prières en France s'élevèrent pour Jeanne d'Arc; on en a de nos jours, retrouvé quelques-unes. Ainsi la fervente chrétienne sanctionnait-elle le vœu de Jacques Gelu. Quant au roi Charles, fit-il tout ce qu'il devait, tout ce qu'il pouvait, pour le salut de la Pucelle ? C'est une question sur laquelle les historiens disputent: le plus souvent ils lui sont sévères, et c'est déjà trop qu'on ait besoin de plaider pour lui. Là encore, il eût mieux valu pour sa gloire, qu'il suivît les conseils de Jacques Gelu, qu'il les suivît, au moins, avec plus d'éclat, qu'il accueillit autrement que par le silence tous les échos qui vinrent de Rouen, et qu'il se montrât plus soucieux de profiter, pour le salut de Jeanne, de ce que celle-ci lui avait rendu de force, de ce que celle-ci lui avait rendu de prestige.

## VI

Nous savons qu'à la fin de l'ancien régime on conservait à l'archevêché d'Embrun les mémoires autographes de Jacques Gelu. Ils ont disparu; et le chanoine Paul Guillaume, qui fut il y a quarante ans l'archiviste des Hautes-Alpes, supposait qu'ils avaient été brûlés en 1793, avec

1. Fornier, *op. cit.*, II, p. 319-320.

beaucoup d'autres documents précieux. On eût aimé à connaître ces pages, à voir Jacques Gelu, peut-être, nous raconter lui-même ses interventions au sujet de Jeanne d'Arc, à l'y entendre, peut-être, dans les pages consacrées à l'année 1431, parler du lointain bûcher, et protester. Le parti qu'a tiré de ces mémoires, il y a trois cents ans, le P. Marcellin Fornier, dans son *Histoire des Alpes Colliennes*, ne suffit pas à nous consoler de leur perte. Comment nous consoler, aussi, de la perte d'un livre qu'au dire du P. Fornier, Gelu avait composé pour la défense de la sainte amazone en vieil langage français : « avec la politesse de ce temps, le lecteur, écrit-il, y verrait le raisonnement d'un esprit consommé. »

Nous ne pouvons juger Jacques Gelu que d'après son traité, que d'après les résumés de ses lettres, tels que le P. Fornier les a libellés. Au début de cette étude, nous disions comment il se plaisait à remercier la Providence de toutes les étapes de sa destinée : c'était là, de sa part, l'attitude d'un croyant reconnaissant et soumis. Mais ses lettres, mais son traité, nous montrent en lui beaucoup plus qu'un croyant; nous y saluons une sorte de docteur de la Providence; et c'est en vertu même de ses conceptions théologiques que nous le voyons acquérir, peu à peu, au sujet de la personnalité de Jeanne d'Arc, et de sa mission, et de la docilité qui est due à la Pucelle, des intuitions d'une admirable netteté.

Dans l'étude de ce problème vivant qu'était Jeanne d'Arc, dans l'interprétation du rôle de Jeanne d'Arc, et dans l'adhésion à ce rôle, Jacques Gelu transporte les habitudes d'esprit et de conscience qui l'inclinaient à se comporter en témoin du doigt de Dieu, en enregistreur des conseils divins, en exégète des desseins providentiels. Et d'avoir rendu à Dieu cet hommage qui consiste à discerner son intervention dans les destinées françaises, et à la proclamer; d'avoir fait à la France cet honneur, de la considérer comme ayant été l'objet d'un tel privilège, et comme ayant été affermie et secondée dans son vouloir-vivre par les manifestations prodigieuses du vouloir même de Dieu, ce fut là pour Jacques Gelu, successeur de saint Martin sur le siège de Tours, successeur de saint Marcellin sur le siège d'Embrun, une gloire incomparable. Car son témoi-

gnage en faveur de Jeanne fut tout autre chose qu'un subtil et savant propos de spectateur lointain; ce témoignage fut un acte, un de ces actes qui influent sur l'histoire elle-même, un de ces actes qui, si Charles VII n'avait pas écouté d'autres voix que celle de Jacques Gelu, auraient avancé d'une vingtaine d'années la libération définitive de la France.

GEORGES GOYAU

*de l'Académie Française.*